

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-004 du 04 Janvier 1996

Chargeant Monsieur Théodore HOLO,
Ministre chargé des Relations avec les
Institutions, Porte-Parole du Gouver-
nement de l'intérim de Monsieur Edgar-
Yves MONNOU, Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération pour
compter du 02 Janvier 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement,

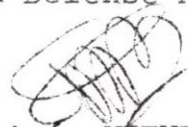
D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 02 Janvier 1996, Monsieur Théodore HOLO, Ministre chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Edgar-Yves MONNOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 04 Janvier 1996

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre
d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouver-
nementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CC 2 CE 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 MAEC 4 MRI-PPG 2
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-